



Pourquoi septembre est le moment idéal pour parler d'assurance vie

Septembre est le mois de la sensibilisation à l'assurance vie, le moment idéal pour vous poser la question suivante : votre assurance est-elle toujours adaptée à votre vie, à vos objectifs et à votre héritage? Souvent considérée comme un simple filet de sécurité, l'assurance vie peut également servir de puissant outil de planification financière. À l'occasion du Mois de la sensibilisation à l'assurance vie, prenez le temps de comprendre vos polices d'assurance et de vous assurer qu'elles correspondent à vos projets à long terme.

Vous trouverez ci-dessous diverses ressources qui vous aideront à mieux comprendre comment l'assurance peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

1. L'ASSURANCE DANS LE CADRE DE VOS SOLUTIONS GLOBALES EN GESTION DE PATRIMOINE



Lire 

Cet article constitue un excellent point de départ pour découvrir le rôle essentiel de l'assurance dans un plan patrimonial bien conçu. Quelle que soit votre situation, il est utile d'explorer les différentes options d'assurance disponibles et d'évaluer leur capacité à vous aider à atteindre vos objectifs dans le cadre d'une approche globale de la gestion de votre patrimoine.

2. QUATRE RAISONS DE REVOIR RÉGULIÈREMENT VOTRE ASSURANCE



Lire 

Vos besoins en matière d'assurance évoluent au fur et à mesure que votre vie change. À l'occasion du Mois de la sensibilisation à l'assurance vie, prenez le temps de revoir votre couverture afin de vous assurer qu'elle correspond toujours à votre situation.

3. HISTOIRE DE CLIENT – TRANSMETTRE SON PATRIMOINE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES



[Lire](#)

Ce scénario illustre comment l'assurance vie permanente offre des options à un grand-parent qui souhaite contribuer à assurer l'avenir financier de son petit-enfant.

4. HUIT RAISONS POUR LESQUELLES L'ASSURANCE DEVRAIT FAIRE PARTIE DE VOTRE PLAN FINANCIER



[Lire](#)

Que vous souhaitiez créer une entreprise ou changer de carrière, l'assurance peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers, quelle que soit votre situation. Découvrez comment les polices d'assurance peuvent vous aider à constituer, protéger, profiter et transmettre votre patrimoine.

5. HISTOIRE DE CLIENT – CONSTITUER VOTRE PATRIMOINE ET ASSURER L'AVENIR DE VOTRE FAMILLE



[Lire](#)

Découvrez les deux avantages de l'assurance dans ce scénario illustrant les besoins d'une famille dont le revenu provient d'une seule source.

6. QUATRE RAISONS D'INCLURE L'ASSURANCE DANS VOTRE PLAN SUCCESSORAL



[Lire](#)

L'assurance vie peut être un outil précieux de planification successorale lorsqu'elle est utilisée de manière stratégique. Elle peut préserver la valeur de votre patrimoine en vous aidant à gérer certains coûts qui peuvent réduire l'héritage que vous souhaitez laisser à vos héritiers.

Vous souhaitez en savoir plus?

Discutez-en dès aujourd'hui avec votre conseiller en placement de Raymond James.

RAYMOND JAMES^{MD}

Ces renseignements constituent une source d'information générale et ne devraient pas être considérés comme des conseils personnels en matière de placement ni comme une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services liés à l'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Planification financière Raymond James, qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd. Lorsqu'ils fournissent des produits d'assurance vie dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de la province de Québec, les conseillers en placement agissent en tant que représentants en assurance de Raymond James Financial Planning Ltd. Au Québec, les conseillers en placement agissent en tant que conseillers en sécurité financière de Raymond James Financial Planning Ltd. Raymond James Financial Planning Ltd. est autorisée à exercer ses activités en tant que société de services financiers dans la province de Québec. Les conseillers de Raymond James ne sont pas des conseillers fiscaux et nous recommandons aux clients de demander l'avis d'un conseiller professionnel indépendant pour les questions fiscales.